

A Angoulême, le 14 septembre 2021



Monsieur le Secrétaire Départemental du SE Unsa 16

à

Madame la Directrice Académique
des services départementaux de l'Éducation Nationale
de la Charente

Objet : Demande de 6 HSE pour compenser le temps de saisie des évaluations CP/CE1

Madame la Directrice académique,

Le ministre a décidé que six heures d'activités pédagogiques complémentaires seront dégagées pour permettre aux enseignants de CP/CE1 de saisir les réponses de leurs élèves aux évaluations nationales.

Cette décision répond à une des demandes du SE-Unsa : mentionnée par courrier aux recteurs en date du 9 septembre 2021, elle vise à prendre en compte le temps de travail supplémentaire occasionné par la saisie.

Nous attirons également votre attention sur le fait que des personnels n'effectuent pas les APC de par le poste occupé (directeurs.trices à partir de 5 classes, PEMF, remplaçant.e.s.). Cette compensation du temps de saisie laisse donc de côté les collègues déchargés d'APC.

Elle ne répond pas non plus à la situation des enseignants de CP qui doivent faire passer ces évaluations à deux moments de l'année.

La saisie des résultats des évaluations nationales de CP et CE1 est souvent une surcharge de travail pour les enseignants professionnels et consciencieux, qui ne souhaitent pas mettre en difficulté leurs élèves et familles et qui de fait, cumulent APC, rencontre bilan avec les familles et saisie des résultats des évaluations.

C'est pourquoi le SE-Unsa 16 vous demande donc d'accorder pour tous ces personnels en charge de classe de CP et CE1 une compensation financière de 6 heures supplémentaires. Il s'agit pour le SE-Unsa 16 d'une décision d'équité de traitement entre les personnels dans un contexte où la rémunération reste un sujet majeur pour tous les enseignants.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos sincères salutations.

Richard Gazaud
Secrétaire départemental SE-Unsa 16